

Note brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Compte Administratif 2022

(En application de l'article 107 de la Loi NOTRe et de l'article L 2313- 1 du CGCT)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Elle est disponible sur le site internet de l'USESA ⇨ www.usesa.fr

Le compte administratif a été voté par les délégués de l'USESA en séance du 25 avril 2023.

1 - Présentation de l'USESA

Au 01 janvier 2023, deux nouvelles communes, Viels-Maisons et Crouttes sur Marne, adhèrent à l'USESA. Un audit de leur service d'eau potable a été réalisé en 2022 qui a débouché sur deux délibérations de l'USESA le 24 mai 2022 décidant d'approuver l'adhésion de ces deux communes à l'USESA à compter du 01 janvier 2023.

L'arrêté inter préfectoral a été signé par les services de l'état.

Cet arrêté inter préfectoral de changement des statuts de l'USESA comprend également la prise de compétence en eau potable de la communauté de communes du pays de Valois qui se substitue à la commune de Marolles à compter du 01 janvier 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, l'USESA est constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) - 7 communes
- La communauté de communes du pays de Valois (CCPV) - 1 commune
- Les communes de Bézu Le Guéry, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Coupru, Crouttes sur Marne, Dompnin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Epine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Viels-Maisons et Oulchy le Château,

Soit 24 collectivités membres (3 EPCI + 21 communes) représentant un total de **108 communes**.

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

⇨ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV

⇨ des délégués des 21 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué en 2023 de :

→ **105 délégués dont :**

- **67 titulaires**
- **38 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les chiffres clés de l'USESA sont les suivants :

108 communes
82 399 habitants
36 877 abonnés
40 ressources (33 captages d'eau souterraine - 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
78 réservoirs d'une capacité de 32 300 m ³
1 372 Km de longueur de canalisation principale
180 Km de longueur de branchements
4.7 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans les statuts de la structure et dont les principales sont les suivantes :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau
- Actions de solidarité eau

Mode de gestion du service d'eau :

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

2 - Situation financière - Budget Général

2-1) Les résultats 2022

Le compte administratif exposé ci-après, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'USESA.

Celles-ci sont réparties entre deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

↳ la section de fonctionnement :

➤ **Dépenses de fonctionnement : 1 194 913.41 €**

Les dépenses comprennent la gestion des affaires courantes incluant pour l'essentiel les charges à caractère général, les frais d'entretien des biens, les charges de personnel et élus, les intérêts des emprunts et les charges d'amortissement.

Les dépenses concernent également les compétences de l'USESA dans ses domaines spécifiques, tels que :

- Les études et démarches liées à la préservation de la ressource en eau
- Les charges d'entretien des biens
- Les actions à but pédagogique

Dépenses Fonctionnement		CA 2022	CA 2021	Evolution 2021 / 2022 (en %)
011	Charges à caractère général	255 490.32	251 273,09	2 %
012	Charges de personnel	598 739.58	534 696,43	12 %
65	Indemnités élus	80 719.70	79 332,22	2 %
65	Charges de gestion courante	15 530.83	27 011,44	-43 %
66	Intérêts d'emprunt	168 310,88	175 317,34	-4 %
67	Démolitions ouvrages	62 723.64	11 629,76	439%
67	Subventions et charges exceptionnelles	6 003,46	10 346,30	- 42 %
68	Provision dépréciation créances	7 395,00	--	
TOTAL		1 194 913.41	1 089 606,58	10 %

➤ **Recettes de fonctionnement : 4 051 491.91 €**

Les recettes sont constituées pour l'essentiel des produits de vente d'eau, auxquels viennent s'ajouter les subventions d'exploitation, les locations et les participations reçues sur les travaux (création de branchements neufs / extensions de réseau).

Recettes Fonctionnement		CA 2022	CA 2021	Evolution 2021-2022 (en %)
70	Ventes d'eau	3 637 659,10	3 642 790,68	0 %
70	Participation branchements	241 588,70	229 469,85	5 %
74	Subventions	115 740,84	86 550,11	34 %
75	Loyers et redevances	36 743.49	31 063,65	18 %
76/77	Autres produits (exceptionnelles)	759.10	19 845,55	-96 %
013	Atténuation de charges sur salaires	19 000,68	15 853,43	20 %
TOTAL		4 051 491,91	4 025 573,27	1 %

↳ **la section d'investissement :**

➤ **Dépenses d'investissement : 10 301 838.60 €**

Elles marquent le point fort du budget de l'USESA par les dépenses affectées aux travaux d'investissement parmi lesquelles on distingue :

- Les travaux courants sur réseau (branchements, renouvellements – renforcements – extensions)
- Les opérations du schéma directeur d'eau potable (construction d'ouvrages de production, de traitement, interconnexions de réseau, réhabilitation d'ouvrages, les études et travaux liés à la protection des ressources en eau)
- Les équipements du service
- Les remboursements du capital des emprunts

Le tableau récapitulatif présentant les opérations d'investissement réalisées par l'USESA avec leur financement est joint en annexe (Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2023).

Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2021	Evolution 2021-2022 (en %)
16	Emprunts	566 504,26	563 780,32	0 %
20	Etudes	165 881,42	9 187,46	1706 %
21	Equipements et Terrains	7 973,33	29 859,94	-73 %
23/45	Travaux	9 561 479,59	8 639 478,59	11 %
13	Remboursement sur subventions	-	10 389,00	-100%
TOTAL		10 301 838,60	9 252 695,31	11 %

➤ **Recettes d'investissement : 8 201 926.94 €**

Les recettes d'investissement viennent financer principalement les travaux. Elles sont constituées des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental sur les opérations éligibles aux aides, les récupérations de TVA, les provisions d'amortissement et les ressources propres de l'USESA.

Recettes d'investissement		CA 2022	CA 2021	Evolution 2021-2022 (en %)
10	Réserves	1 831 617,32	2 825 294,14	- 35 %
13	Subventions	2 742 325,29	2 559 083,50	7 %
16	Emprunt	2 000 000,15	-	
23/45	Remboursst avances sur marchés	4 948, 65	18 673,60	- 73%
27	Récupération TVA	1 623 035,53	1 431 652,33	13%
TOTAL		8 201 926,94	6 834 703,57	20 %

Le compte administratif 2022 se traduit par les résultats suivants :

		Résultats du compte administratif 2022			
		Réalisations 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat Cumulé
Fonctionnement	Dépenses	3 248 346.10	1 456 039.58	1 842 513.29	3 298 552.87
	Recettes	4 704 385.68			
Investissement	Dépenses	12 606 847.84	- 699 372.74	154 432.84	544 939.90
	Recettes	11 907 475.10			
			756 666.84		2 753 612.97

➔ **Résultat de clôture 2 753 612.97 €**

➔ Résultat en baisse de 28% par rapport au résultat de clôture 2021

→ Points marquants sur les résultats 2022 :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 1 456 039.58 €

On constate une stabilité du résultat de la section de fonctionnement en comparaison avec celui de 2021. Cette stabilité du résultat est expliquée par :

- ⇒ des produits de vente d'eau constants perçus en 2021 (3 642 790 M€) et en 2022 (3 637 660 M€)
- ⇒ un tarif d'eau de la part syndicale identique en 2021 et en 2022
- ⇒ vote des élus en faveur du gel du tarif de la part syndicale par la non application de la hausse liée à l'indexation au taux de 3.55%

- La section d'investissement présente un déficit de - 699 372.74 €

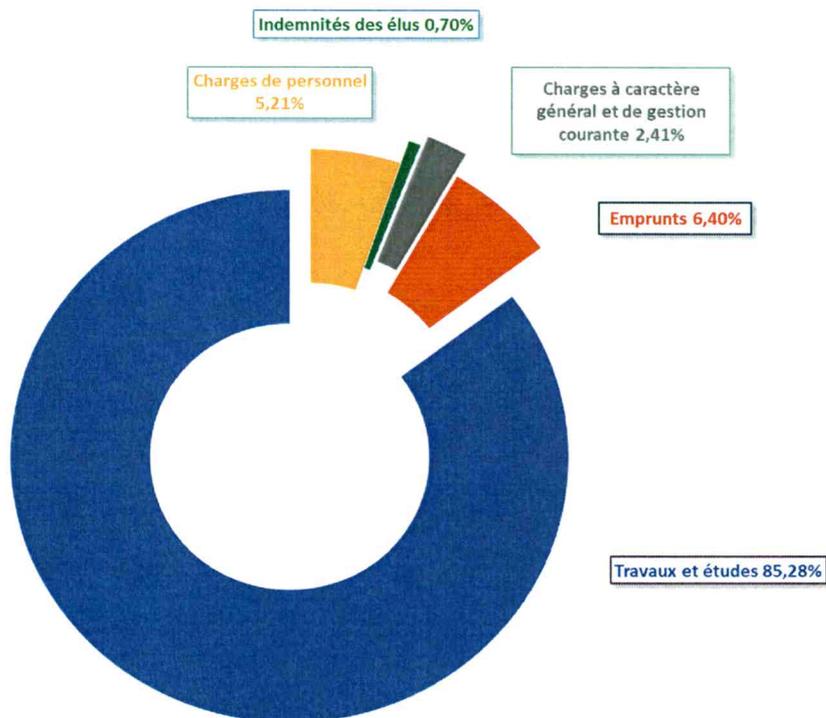
On observe que l'année 2022 est marquée par un fort niveau d'investissement.

Le montant des dépenses s'élève à 9 735 300 € TTC

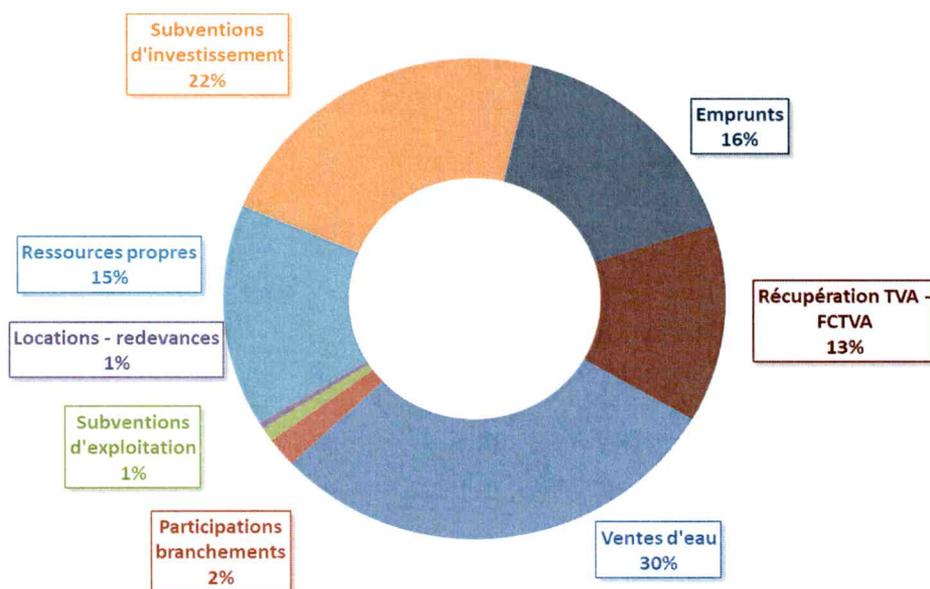
- ⇒ Coût d'investissement le plus élevé sur les 5 dernières années
- ⇒ Rappel des dépenses en travaux sur l'exercice 2021 : 8,6 M€ TTC
- ⇒ Moyenne des dépenses travaux sur les 5 dernières années 2017-2021 : 6,7 M€ TTC

2-2) La répartition des dépenses et des recettes

**Les dépenses 2022 (fonctionnement et investissement)
s'élèvent à 11 489 350 € (hors charges d'amortissements des biens)**



**Les recettes 2022 (fonctionnement et investissement)
s'élèvent à 12 253 419 € (hors provisions pour amortissements)**



3- Le prix de l'eau

3-1) La part syndicale

La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2023) :

- Part fixe (abonnement) : 17,96 € /an /abonné
- Part variable : 0,8151 € /m3 consommé

L'indexation sur le prix de l'eau en 2023 de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ +0.72 € sur l'abonnement

⇒ + 0.03 € sur le m3

☞ soit une augmentation de 4.80 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m3/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2020 -2023

	2020	2021	2022	2023	% évolution 2022-2023
Abonnement annuel (€)	35,24	17,24	17,24	17,96	4,17 %
Consommation (€/m³)	0,8825	0,7825	0,7825	0,8151	4,17 %
Tarif pour 120 m³ (€)	1,18	0,93	0,93	0,96	4,17 %

L'évolution du tarif appliqué sur les 3 dernières années :

⇒ 2020 : baisse de 18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation)

⇒ 2021 – 2022 : gel du tarif / maintien du tarif sans augmentation due à la révision (+3.55%)

⇒ 2023 : le tarif indexé reste inférieur au tarif de 2020

Tarifs des communes adhérentes en 2023

Lors de l'adhésion de nouvelles communes, l'augmentation du prix de l'eau constatée pour les nouveaux abonnés, fait l'objet d'une tarification par lissage linéaire jusqu'en 2026.

Sur ce principe, le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire du prix de l'eau, pour les communes suivantes : Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy, Viels Maisons, Villers Cotterêts.

A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

Pour ces 7 communes le tarif 2023 pour la part syndicale de l'USESA, est le suivant :

Part syndicale USESA 2023 (€ HT) – Lissage tarifaire 2021-2026							
	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS MAISONS	VILLERS COTTERETS
Prime fixe annuelle	17,96	17,96	10,49	16,19	10,49	17,96	15,82
Part variable (€/m ³)	0,7926	0,7970	0,4043	0,5349	0,4043	0,5821	0,5550

3-2) Evolution du tarif d'eau pour une facture de 120m³ de 2019 à 2023

En 2023 le prix moyen pour une consommation de référence de 120 m³/an – en associant la part de l'USESA, du délégataire, les redevances et taxes comprises, hors assainissement, s'élève à :

⇒ **2.90 € TTC /m³ (tarif au 01/01/2023).**

Années	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Abonnement annuel délégataire	57,88	58,94	59,64	61,76	66,30	7,35%
Abonnement annuel USESA	41,60	35,24	17,24	17,24	17,96	4,18%
Prix du m ³ délégataire HT (moyenne 120m ³)	0,7926	0,8311	0,8412	0,8710	0,9350	7,35%
Prix du m ³ USESA HT	0,8667	0,8825	0,7825	0,7825	0,8151	4,17%
Prix du m ³ TTC Facture type RPQS	2,94	2,95	2,70	2,75	2,90	5,45%

Evolution du prix de l'eau 2019-2023 (part USESA) :

⇒ 2020 : baisse de 7 €/an de la part fixe (abonnement) de l'USESA

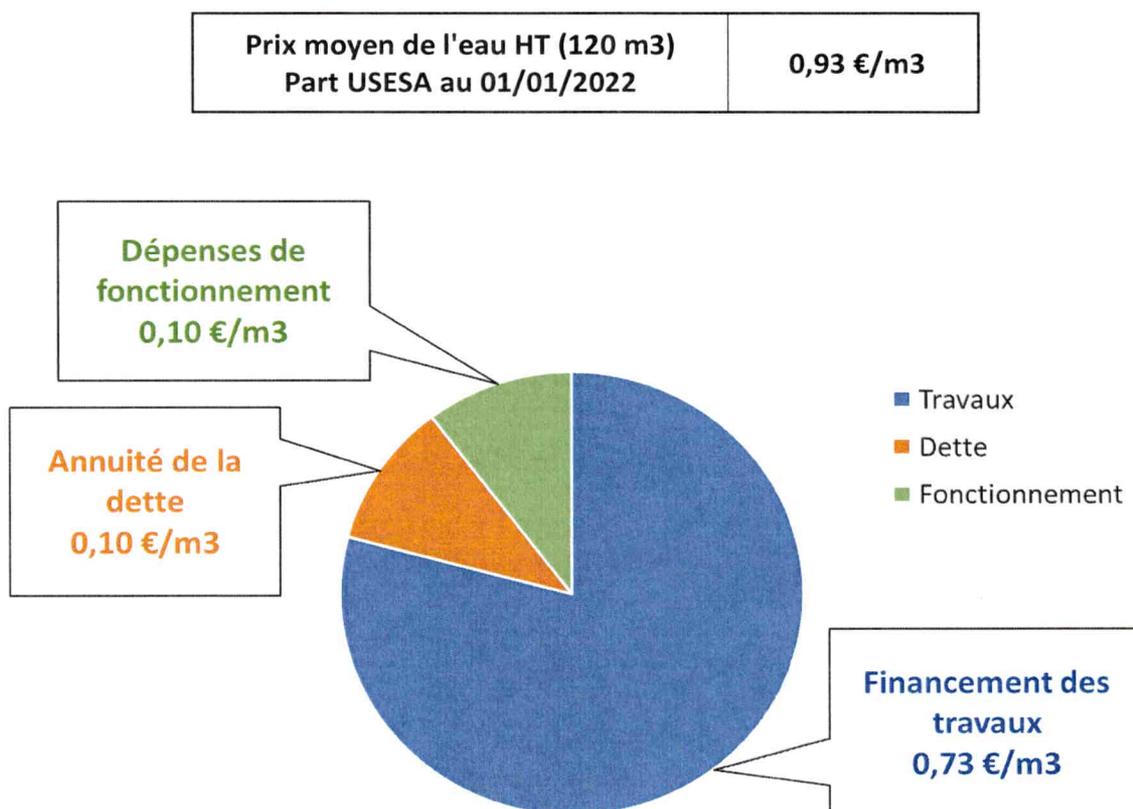
⇒ 2021 : baisse de 18 € HT/an de la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) / délibération du 08 décembre 2020

⇒ 2022 : gel du tarif de la part syndicale (non application de l'indexation des prix de 3.55%)

⇒ 2023 : actualisation de la part syndicale + 4.17 % hausse liée à l'indexation des prix

3-3) Décomposition du prix de l'eau 2022

Le graphique suivant démontre l'utilisation du prix de l'eau dans le budget de l'USESA :



4 - Subventions allouées en 2022

Subventions aux écoles organisatrices de Classes d'Eau - Délibération du 30 Mai 2012	
Enveloppe budgétaire annuelle 5 000 €	
26 classes d'eau organisées dans les écoles	3 950,00 €
S/Total	3 950,00 €
Subventions aux Associations Humanitaires pour réalisation de travaux d'eau potable - Enveloppe budgétaire annuelle 10 000 €	
	0,00
S/Total	0,00 €
Total subventions allouées en 2022	3 950,00 €

5 - Acquisitions et cessions immobilières

Acquisitions immobilières	
Désignation du bien	Prix d'achat
Néant	
Cessions immobilières	
Désignation du bien	Prix de cession
Néant	

6- Etat de la dette et son évolution

6-1) Situation de la dette 2022-2023

En 2022, le syndicat compte 36 emprunts en cours.

La liste des emprunts est jointe à la présente note.

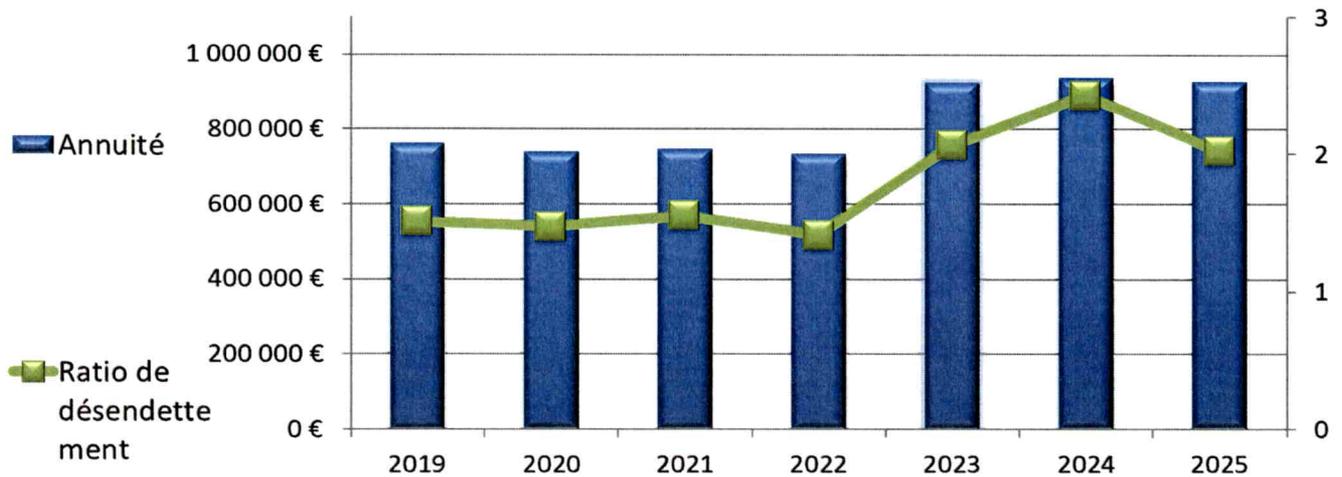
	Situation au 01/01/2022	Situation au 01/01/2023
Nombre d'emprunts en cours	36	36
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 4,27%)	17	19
- Dont avances AESN (taux 0%)	19	17

	Situation au 01/01/2022	Situation au 01/01/2023
Encours de la dette	3 992 084 €	5 500 223 €
Remboursement annuité	733 349 €	923 771 €
- Dont capital	566 504 €	740 000 €
- Dont intérêts	166 844 €	183 771 €

→ Financement des travaux par emprunt :

En 2022 : sur la base des conclusions de la prospective financière (2022-2026), réalisée sur les investissements du schéma directeur d'eau potable, l'USESA a décidé la réalisation de deux emprunts d'un montant total de 4 M€ (2 x 2 M€).

Le remboursement de ces emprunts interviendra à compter de 2023.

Situation de la dette 2019-2025

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	5 104 782 €	4 591 200 €	4 555 831 €	3 992 084 €	5 500 223 €	6 764 209 €	5 999 013 €
Annuité	760 134 €	738 738 €	746 508 €	733 349 €	923 771 €	936 297 €	927 662 €
Ratio de désendettement	1,51	1,47	1,69	1,39	2,06	2,43	2,02

Entre 2021 et 2022 : l'annuité de la dette passe de 746 508 € à 733 349 € : soit une diminution de 13 159 € liée à l'extinction des emprunts en cours.

A partir de 2023, l'augmentation des charges d'emprunts (+ 26%) est liée au remboursement des 2 emprunts réalisés en 2022 (2 x 2M€) et à la reprise des 5 emprunts suite à l'adhésion à l'USESA de la commune de Viels Maisons.

7-Budget Annexe « Entretien et Renouvellement des poteaux incendie »

L'USESA a décidé par délibération du 30 septembre 2015 de mettre en place une convention de groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

En 2022 :

- 82 communes adhèrent à la convention
- la cotisation des communes s'élève à 2,03€ /habitant

Travaux réalisés : Renouvellement de 42 poteaux incendie
 Mise en peinture de 130 poteaux incendie
 Travaux d'entretien et changement de pièces

Suite à la forte amélioration constatée sur le parc incendie depuis la mise en place de la convention en 2015, le syndicat a décidé de mettre en adéquation la cotisation aux travaux à venir :

⇒ en séance du 15 Mars 2022, le syndicat a décidé de baisser le montant de la cotisation versé par les communes

⇒ la cotisation de 2.03 €/hab. en 2022 est fixée à **1.60 €/hab. à compter de l'année 2023**

Le Compte Administratif 2022 se traduit par les résultats suivants :

Budget Prestation Incendie		Réalisations 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	117 189,13 €	-502,70 €	4 171,25 €	3 668,55 €
	Recettes	116 686,43 €			

Le résultat de clôture 2022 est en baisse de 12 % par rapport au résultat de clôture 2021 (4 171,25 €).

Fait à Château-Thierry, le 26 Avril 2023
Le Président,

Hugues DAZARD

